PCW
45 Boulevard Marcel PAGNOL
06130 GRASSE - FRANCE
Tel : +33 (0)4 92 42 35 00 Fax: +33 (0)4 92 42 35 19
Site : www.pcwfrance.com Mail : info@pcwfrance.com

Fiche Technique

CIS 3 HEXENYL HEXANOATE NATUREL

Fournisseur PCW

Réference : CIS 3 HEXENYL HEXANOATE NATUREL

1 - DONNEES TECHNIQUES

Ref article :	CIS3HHNAT-1
I.N.C.I. :	Cis-3-hexenyl hexanoate
Nom botanique :	Ricinus Communis ou Cocos nucifera, Mentha arvensis ou Camellia sinensis
Description :	Obtenu par bioconversion de l'acide hexanoïque naturel et du cis-3-hexenol naturel
Origine MP :	100% Naturelle (source Végétale)
Utilisation de la substance / mélange :	Usage industriel seulement
Application :	Parfums / Cosmétiques / Arômes
Taux d'utilisation max. recom. :	-
Formule moléculaire :	C12 H22 O2
Solubilité dans l'eau :	Non
Poids moléculaire :	198.30

1.1 - DONNEES ANALYTIQUES

Aspect :	Liquide
Couleur :	Incolore à jaune pâle
Odeur :	Vert
Densité @ 20° C :	[0.878 ; 0.882]
Indice de réfraction @ 20 °C :	[1.433 ; 1.439]
Pouvoir rotatoire en ° :	-
Point d'ébullition en °C :	[222 ; 224]
Point éclair en °C (coupelle fermée) :	104.4
Taux peroxides mmol/l :	-
Pureté (%) :	98

2 - DONNEES REGLEMENTAIRES COSMETIQUES

Reg. 1223/2009 & mod. :	Voir certificat
Allergènes SCCNFP List :	Voir certificat
CMR (Reg. 1223/2009/CE) :	Voir certificat
IFRA :	Pas de restrictions (50th Am.)

CIS 3 HEXENYL HEXANOATE NATUREL

Statut kosher :	Certifié
Statut Halal :	Certifié
ISO 9235 :	Substances et préparations aromatisantes naturelles conformes au règlement (CE) N°1334/2008 Art 3.2(c)
ISO 16128 :	Les ingrédients dérivés de matériaux naturels sont des ingrédients cosmétiques, pour uneproportion de plus de 50 % d'origine naturelle, par leur masse moléculaire, selon leur teneur encarbone renouvelable, ou selon toute autre méthode appropriée, qui sont obtenus par des procédéschimiques et/ou biologiques définis visant à les modifier chimiquement
CAS N° :	31501-11-8
Tests animaux :	Ce produit n'a pas été testé sur les animaux
Nanomatériau :	Non concerné
COV basse PV / Inorganique / COV exempté (CARB) :	100%

2.1 - DONNEES REGLEMENTAIRES AROMES

Statut légal (Reg. 1334/2008/CE) :	Substance aromatisante naturelle
Allergènes alimentaires (Reg. 1169/2011 / CE) :	Aucun
Encéphalopathie Spongiforme Bovine (ESB) :	-
Organismes Génétiquement Modifiés (OGM) :	Ne provient pas / ne contient pas d'OGM
Ionisation :	Non soumis à un traitement d'ionisation
Vegan :	Oui
Certificat d'alimentarité :	Respecte les exigences des Règlements 1334/2008/CE & 872/2012/CE

4 - TRANSPORT - MANIPULATION - STOCKAGE

Tunnel codes ADR :	/
Durée de conservation :	24 mois, gardé selon les conditions de stockage.
Code douanier :	2915 90 70 98
Précaution d'emploi :	Eviter tout contact direct avec le produit.

4.1 - STOCKAGE

Stockage :	Stocker à température ambiante (25°C max.) dans son emballage d'origine, bien rempli, fermé hermétiquement, à l'abri de l'air et de la lumière.

Transport :

Transport par route ADR/RID :	NR Non réglementé pour le transport
Transport Maritime IMDG :	NR Non réglementé pour le transport
Polluant Marin :	Non
Transport Aerien IATA :	NR Non réglementé pour le transport

CIS 3 HEXENYL HEXANOATE NATUREL

LEGISLATION :

RIFM - ID N° : 13
EINECS (EU) : 250-661-6
COE (Council of Europe) : 11779
FLAVIS : 09.271
IECSC (China) : Listé
FEMA : 3403
FDA : 172.510
JECFA n° : 165
NEPA (China) : CB1384602
NDSL/LES (Canada - Non-domestic Substances List) : Non listé
LIS / DSL (Canada) : Listé
AICS (Australian Invent. Chem. Subs.) : Listé
PICCS (Philippines) : Listé
NZIoC (New Zealand) : Listé
TSCA (Toxic Substances Control Act - USA) : Listé
KECI : KE-19806
ENCS (Japan) n° : (2)-760
ISHL (Japan) : (2)-760
TCSI (Taiwan) : Listé
C.A.S : 31501-11-8

Étiquetage :

EDI2 Lésions oculaires graves / Irritation oculaire 2
SCI2 Corrosion cutanée / Irritation cutanée 2
STO-SE3-RI Toxicité organes cibles - exposition 3 RI

H315 - Provoque une irritation cutanée
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H335 - Peut irriter les voies respiratoires

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352 - En cas de contact avec la peau: laver abondamment a l'eau et au savon.
P304+P340 - En cas d'inhalation: transporter la victime a l'exterieur et la maintenir au repos dans une position ou elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/… en cas de malaise.
P321 - Traitement specifique (voir ... sur cette etiquette).
P332+P313 - En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P501 - Éliminer le contenu/recipient conformément à la Réglementation locale / régionale / nationale / internationale.